



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

**15 NOVEMBRE
2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue le lundi 15 novembre 2021, à 19h00 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Johanne Béliveau
Mme Miriam Dubuc-Perras
M. François Gagnon
M. Denis Larocque
M. Daniel Pinsonneault

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

Mme Marilou Carrier est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-11-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Johanne Béliveau
Appuyé par Miriam Dubuc-Perras
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-11-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Denis Larocque
Appuyé par François Gagnon
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H00

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour®
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021®



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2021®
- 3.3 Infestation de chenilles spongieuses ®
- 3.4 Avis de motion Règlement 2021-04
- 3.5 Projet de règlement 2021-04 ®
- 3.6 Nomination au sein du CCU ®
- 3.7 Dépôt déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal ®
- 3.8 Quote-part 2022 Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon ®
- 3.9 Prévisions budgétaires Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport du superviseur à l'assainissement des eaux

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard
Directrice générale et Secrétaire-trésorière
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-11-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Proposé par François Gagnon
Appuyé par Daniel Pinsonneault
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit
accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

- **Sophie Lacombe, 38^e Avenue** : réglementation duplex
- **Robert Bazinet, 38^e Avenue** : superficie pour construire
- **Philippe Daoust, 39^e Avenue** : propriétaire logement accessoire
- **Luc Audet, 125, 34^e Avenue** : logement accessoire-environnement
- **Nancy Bourdeau, 38^e Avenue** : superficie pour construire

ADMINISTRATION

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Haut-Saint-Laurent
0120064-EOP Épargne avec opérations (C) Solde **118 987,03 CAD**

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Haut-Saint-Laurent
0120064-ET1 Compte avantage entreprise Solde **2 181 786,09 CAD**

0120064-ET2 Compte avantage entreprise

Haut-Saint-Laurent – Subv.MAMH-SHQ
0120064-ET2 Compte avantage entreprise Solde **203 117,69 CAD**

Total Comptes (CAD) : 2 503 890,81 CAD

2021-11-04

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Johanne Béliveau

Appuyé par François Gagnon

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 octobre 2021 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés.

Liste des factures au 31 octobre 2021	219 683.24 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires d'octobre 2021 (conseil, employés, personnel loisirs, pompiers)	38 126.39 \$
Immobilisations au 31 octobre 2021	584 416.33 \$ (ristourne TPS enlevée)
TOTAL =	844 225.96 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2021-11-05

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Miriam Dupuc-Perras
appuyé par Denis Larocque

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2020-06 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2021. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-11-06

INFESTATION DE CHENILLES SPONGIEUSES

ATTENDU les infestations de chenilles spongieuses sur notre territoire ;

ATTENDU QUE ces infestations indiquent un défoliage important des arbres matures dans les forêts ;

ATTENDU QUE la défoliation a un impact significatif sur le couvert forestier ayant comme effet d'affaiblir les arbres et de leur rendre plus vulnérable à d'autres maladies ou insectes ou même d'entraîner la mort de l'arbre ;

ATTENDU QUE les chenilles spongieuses sont présentes dans plusieurs municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Anicet a déjà déposé une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU QU'une approche régionale de la surveillance, du traitement et d'atténuation de la population des spongieuses et chenille spongieuse est requise afin de freiner l'infestation de la spongieuse ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a comme mission de gérer les forêts publiques, de la faune et de ses habitats, ainsi que le patrimoine naturel collectif et la gestion durable des forêts ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a comme mission de jouer un rôle clé dans la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Pinsonneault
Et appuyé par Denis Larocque

De déposer une demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'ils :

- Entreprennent une surveillance rigoureuse à l'automne 2021 afin de mesurer la densité de la population des spongieuses dans la MRC du Haut-Saint-Laurent ;
- Avise les municipalités concernées des résultats de ce programme de surveillance ;
- Recommandent une approche coordonnée afin de freiner la population de spongieuse pour l'année 2022 ;
- Chapeautent un partenariat avec les municipalités quant à la mise en place d'un programme de traitement et le développement d'une stratégie de lutte contre l'infestation de la spongieuse.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à :

- Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Députés de circonscriptions fédérale et provinciale;
- La MRC du Haut-Saint-Laurent et aux municipalités de cette MRC.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-11-07

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2021-04

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Je, **Johanne Béliveau**, conseillère de cette municipalité, donne AVIS DE MOTION qu'à la séance tenante, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement 2021-04 concernant un Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Conformément à l'article 445 du CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

Conformément à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Conformément à l'article 445 CM, le secrétaire-trésorier de la municipalité mentionne que l'objet du règlement est de permettre aux coopératives et aux organismes à but non lucratif de bénéficier du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

2021-11-08

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-04 PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en oeuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à cette séance du conseil tenue le 15 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par François Gagnon
Et appuyé par Miriam Dubuc-Perras

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe décide ce qui suit :

Article 1



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes à but non lucratif de bénéficier du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec, le présent **PROJET** de règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

Article 2

Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme à but non lucratif une aide financière pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

Article 3

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en :

- Un crédit de taxes foncières et des services municipaux correspondant à un montant maximal annuel pendant quarante ans (40).
- Un don de terrain suffisant pour la réalisation d'un projet admissible au Programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Avis de motion : 15 novembre 2021

Adoption du projet de règlement : 15 novembre 2021

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-11-09

NOMINATION AU SEIN DU CCU

Proposé par Denis Larocque

Appuyé par Miriam Dubuc-Perras

Que le conseil municipal accepte la démission de Serge Tessier au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme et que M. Denis Dubois soit nommé membre-citoyen au sein de ce comité pour la Municipalité de Sainte-Barbe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

2021-11-10

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS ÉCRITES MENTIONNANT LES
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Proposé par Daniel Pinsonneault
Appuyé par François Gagnon
Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la mairesse Louise Lebrun et les conseillers Johanne Béliveau, Marilou Carrier, François Gagnon, Denis Larocque, Daniel Pinsonneault ont déposé leur déclaration écrite mentionnant leurs intérêts pécuniaires en date du 15 novembre 2021. Que ces déclarations soient déposées dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-11-11

**QUOTE-PART 2022 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA
PATINOIRE RÉGIONALE DE HUNTINGDON
DÉPENSE 02-701-30-951**

Proposé par Miriame Dubuc-Perras
Appuyé par Johanne Béliveau
Que la municipalité de Sainte-Barbe accepte de payer une quote-part d'administration et d'exploitation de 7,00 \$ par citoyen au coût total de 10 248,00\$, tel que stipulé aux prévisions budgétaires 2022 de la Régie Intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-11-12

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
LA PATINOIRE RÉGIONALE DE HUNTINGDON**

Proposé par Miriame Dubuc-Perras
Appuyé par Johanne Béliveau
Que la municipalité de Sainte-Barbe autorise le budget pour l'année 2022 de la Régie Intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon pour un montant de recettes et de dépenses de 426 968,00\$ et qu'il soit déposé dans les archives de la municipalité comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-11-13

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois d'octobre 2021 soit déposé tel que présenté.

2021-11-14

DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES EAUX

Le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour les mois de juillet à octobre 2021 n'a pas été déposé.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-11-15

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de septembre et octobre 2021 soit déposé tel que présenté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2021-11-16

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois d'octobre 2021 soit déposé tel que présenté.

2021-11-17

DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'octobre 2021, soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2021-11-18

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance d'octobre 2021 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PÉRIODE DE QUESTIONS
(relatives aux points discutés à cette séance)**

- Nicole Mercier, 38^e Avenue : MTQ – projet résidentiel
- Diane Tessier, 1^{ère} Avenue : projet de règlement
- Philippe Daoust : crédit taxes Coop

LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-11-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par François Gagnon
Appuyé par Daniel Pinsonneault
Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 20h00.
**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)